

CONVOCATION DU 02 AVRIL 2019 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2019

Convocation en date du 02 avril 2019, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi huit avril deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 04 mars 2019.

- 1) Dossier Linky – Décision à prendre
- 2) Compte Gestion 2018 - Compte administratif 2018 – Budget Primitif 2019 Budget Général
- 3) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
- 4) Convention Musique – Association Déambull
- 5) Elections Européennes
- 6) Questions diverses.

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Date de convocation : 02 Avril 2019

Date d'affichage : 02 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit du mois d'Avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : Mme TORTE Suzanne, M. ALLEGRE Guillaume, Mme HENNACHE Marie Hélène, M. BREYSSE Dominique, M. TREMBLEY Guy, Mme MAILLOT NEYRAND Lydie, BERGOUNIOUX Serge, Mme TERME Annie, M. FERMENT Bernard.

Excusés : Mme BACCONNIER Virginie, Mme PERGE Christine, M. VALETTE Alain.

Absent : M. CONDOR Alain.

Procuration : Mme DUPLAND SCHANDELET Claudine à M. BREYSSE Dominique.

Secrétaire de séance : M. TREMBLEY Guy.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 04 Mars 2019

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

INTERVENTION POUR DOSSIER LINKY

Le Maire donne la parole à un intervenant représentant le collectif anti linky (CEPAL) afin d'apporter plus de renseignements techniques sur le dossier Linky. Il informe qu'un « pot commun » a été créé afin que les communes puissent être représentées devant les tribunaux et cela à moindre coût par Maître RAFFIN (Avocat militant), qu'un mémoire de synthèse (déjà constitué) est disponible pour aller en appel. L'intervenant présente aussi le règlement sanitaire départemental.

DOSSIER LINKY – DECISION A PRENDRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal concernant le « dossier linky » des notifications des jugements du tribunal administratif n°1709087-3 ; 1802597-3 ; 1801081-3 ; 1708463-3.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de faire appel des quatre jugements référencés ci-dessus, de saisir la cour administrative d'appel de Lyon et chargent le Maire

- De contacter un avocat en l'occurrence Maître RAFFIN pour la défense de la commune,
- De signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE DE GESTION 2018 DE LA TRESORERIE BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les comptes de gestion 2018 établis par le receveur municipal pour le budget général.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal exercice 2018 pour le budget général. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET GENERAL

Sous la présidence de Monsieur Dominique BREYSSE, 2^{ème} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget assainissement dressé par Monsieur Jérôme DALVERNY, Maire qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		53319.52	359649.00		359649.00	53319.52
Opérations de l'exercice	652166.23	662909.34	1188536.84	1508999.23	1840703.07	2171908.57
Totaux	652166.23	716228.86	1548185.84	1508999.23	2200352.07	2225228.09
Résultats de clôture		64062.63	39186.61			24876.02
Besoin de financement						
Restes à réaliser						
Excédent ou déficit de financement des RAR						
Excédent total de financement		64062.63	39186.61			24876.02

Hors de la présence de M. Jérôme DALVERNY, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget service assainissement.

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif par 10 voix pour, zéro abstention, zéro contre, lequel peut se résumer ainsi,

2) Considérant l'excédent de fonctionnement de l'excédent d'investissement décide d'affecter la somme de 39186.61€ au compte 1068 en investissement et la somme de 24876.02 € au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté.

3) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications au compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET GENERAL :

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019 pour le budget général de la commune de Prades, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré VOTE à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget général au chapitre en section fonctionnement et en investissement qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 787 777.02 €

Recettes de fonctionnement : 787 777.02 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 592 686.61 €

Recettes d'investissement : 592 686.61 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2018 à chacune des taxes directes locales, DECIDE à l'unanimité de voter les taux portés cadre II colonne 10 de l'état intitulé notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

Ces taux votés sont les suivants :

Taxe d'habitation : 6.84 %

Foncier bâti : 7.39 %

Foncier non bâti : 64.61 %

Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les taux des impôts.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

EVEIL MUSICAL SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES A L'ECOLE PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer un contrat avec l'Association Déambull pour la prochaine année scolaire (2019/2020), concernant la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école pour quatre classes.

Le coût est de 2271.60 euros financés en totalité par la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Association Déambull et de prévoir au budget primitif 2019 les crédits nécessaires.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

ELECTIONS EUROPEENNES

Le Maire informe les élus que les élections auront lieu le 26 mai 2019 et demande aux élus d'indiquer leurs heures de disponibilité pour mettre en place les permanences du bureau de vote.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la proposition d'une offre promotionnelle de santé communale par la compagnie d'assurance AXA, le dossier sera mis en délibération lors du prochain conseil municipal.
- Le dossier concernant la compétence eau et assainissement sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- Une élue présente le budget des écoles et cantine pour l'année 2018, cela représente un coût annuel moyen par élève scolarisé de 1451.38 euros. Elle indique qu'il y a de plus en plus d'élèves qui prennent leurs repas à la cantine, une personne a été recrutée à titre occasionnel durant la totalité du temps qui sépare la fin des classes du matin et la reprise des classes de l'après-midi.
- Le Maire fait part de la possibilité de mettre en place le repas scolaire à un euro par jour et enfant. En effet, la commune étant éligible à la DSR Cible (Dotation de Solidarité Rurale), elle pourrait rentrer dans le dispositif mis en place dans les prochains mois.

QUESTION DIVERSE DU PUBLIC

- Une administrée évoque le problème de l'érosion des berges de l'Ardèche, quartier l'hoste du Fau.

La séance est levée à 22 heures 40 minutes.